



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt juin le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER.

Date de la convocation : 15 juin 2023

Présents : Florian BOISSIN, Nicolas CARTAILLER, Jacques CORCESSIN, Pierre DE QUEYLARD, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Sabine HUGUES, Corinne LEFEBVRE, Stéphane MATEO, Luc VINCENT, Roland VIOLA, Laure ZEROUALI.

Absents excusés : N'fissa BENSALD, Carole GALINY, Eric GONNSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT. **Absentes représentées :** Manon BLOQUE (procuration à Corinne LEFEBVRE), Elisabeth VIOLA, (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance : Florian BOISSIN

Objet :
**Décision modificative n°1
 BP 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Vu la délibération n°2023-025 du 5 avril 2023, relative à l'adoption du Budget Primitif de la commune 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au Budget Primitif de la commune 2023 ;

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** la décision modificative n°1, budget commune, pour l'exercice 2023, arrêtée comme suit :

Désignation				Dépenses en €		Recettes en €	
Sens	Article	N°opération	Libellé opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédit	Augmentation de crédits	Diminution de crédit
INVESTISSEMENT							
Dépense	203	12	Arnède	33 164,00			
Dépense	2135	19	Bâtiments Cnx	1 536,00			
Dépense	2135	26	Démolitions	10 704,00			
Dépense	2135	27	Hang communaux	2 810,00			
Dépense	2135	28	Groupe scolaire	4 571,00			
Dépense	165	OPFI	Opération financière	350,00			
Dépense	103	30	Aménagement quartier gare	100 800,00			
Dépense	2135	OPNI	Opération non individualisée	13 050,00			
Dépense	202	OPNI	Opération non individualisée	6 552,00			
Dépense	231	22	Gymnase		138 737,00		
Recettes	024		Produit des cessions d'immobilisation			34 800,00	
total investissement :				173 537,00	173 537,00		

Le secrétaire de séance,
 Florian BOISSIN

Délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Maire,
 Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr